



COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 20 Février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février, à dix-sept heures trente, à la salle des fêtes de Launay (27470), se sont réunis les syndics de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane.

Etaient présents :

Mr FRANCHET André, Mr AMOUR David, Mme DOMEON Catherine, Mr PINAULDT Michel, Mr BERTIN Samuel, Mr GAREL Henri, Mr DE TOMASI Michel, Mr DUBOST Joël, Mr THIBAUT Serge, Mr NELLO Mario, Mr FAUCHE Gérard, Mr BEAUFILS Christian, Mr LHEMERY Michel, Mme CAROUGE Eliane, Mr FAUCHIE Philippe, Mr HARS Emmanuel, Mr BAZIRE Jean Pierre, Mr BAISSSE Christian, Mr BESNEHARD Daniel.

Etaient également présents : Mr PROD'HOMME Michel

Excusés: Mme DE TOMASI Jocelyne, Mr DESCHAMPS Didier

- Nombre de membres du syndicat 43
- Nombre de présents (titulaires) 19
- Nombre de pouvoirs
- Date convocation : 05 Février 2020

ORDRE DU JOUR :

- **Information sur l'activité du Bureau et des Commissions**
- **Validation du Compte Administratif 2019**
- **Vote du Budget Primitif 2020**
- **Point sur les conventions en cours avec les partenaires (GEMAPI, CTEC)**
- **Étude multithématique de Grosley/Beaumont/Beaumontel et délibérations afférentes**
- **Indemnités du Bureau et délibérations afférentes**
- **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h00, le quorum n'étant pas atteint, sous la Présidence de Monsieur Pinauldt, le Président de l'ASA Risle Médiane.

Monsieur Pinauldt remercie les membres présents ainsi que Monsieur Le Maire de Launay pour le prêt de la salle de Launay.

Monsieur Pinauldt signifie que certains des membres présents représentant les communes riveraines de l'ASARM viennent peut être pour la dernière fois, en vue des

prochaines élections municipales, certains membres ayant fait part de leur intention de ne pas être reconduits dans leur charge.

Monsieur Pinauld informe l'assemblée que les membres du bureau de l'ASARM ont mené à leur terme les négociations avec les intercommunalités pour notre coopération future.

Il tient à souligner l'excellent état d'esprit dans lequel les discussions ont eu lieu.

Une assemblée générale des riverains est prévue avant l'été, donc vraisemblablement une réunion du Syndicat de l'ASARM aura lieu en Mai 2020.

I- Point sur le travail des Commissions

Commission des Finances

Prise de parole de Monsieur Christian Beauvils, le Président

Les réunions avec Véronique Turquet et Régis Royer ont eu principalement pour thème la préparation du Budget 2020.

Un plan de trésorerie a été fait jusqu'à la moitié de l'année.

Pas de crédit de trésorerie jusqu'en Juin.

Commission des Travaux

Prise de parole de Monsieur Gérard Fauche, le Président.

La commission s'est réunie mi-février.

Un point a été fait sur les situations délicates ainsi qu'un sujet de réflexion sur les travaux simples en régie.

Il a été discuté d'un planning de permanence ou d'astreinte pour les techniciens rivière mais rien n'a été décidé pour le moment.

Tanguy Doméon a fait un stage sur les surfaces agricoles qu'il est en train de recenser : à voir pour la suite à donner à ce stage, peut être une réunion avec les agriculteurs.

Commission de la Communication

Prise de parole de Madame Eliane Carouge, la Présidente.

Cette commission s'est réunie deux fois.

Il y a eu beaucoup de travail par échanges de mails, pour notamment l'élaboration d'un dépliant sur l'essentiel, à savoir sur l'ASARM :

Son périmètre, ce qu'elle fait, les nouveaux maires et les nouveaux riverains.

Un projet de foire aux questions à mettre sur le site internet.

Projet de manifestation lors des journées du patrimoine.

Madame Carouge a eu un contact avec le laboratoire GEOFEN de l'université de Caen pour avoir accès à un système de réalité augmentée et a eu un accord de principe pour présenter ce dispositif lors d'une manifestation organisée par l'ASARM.

Commission de la Veille

Prise de parole de Madame Catherine Doméon, la Présidente.

Cette commission s'est réunie deux fois.

Surveillance des sites : Association des Riverains de France, Moulins de France.

Monsieur Pinault a commencé à rencontrer les maires des communes riveraines de l'ASARM, l'idée est de rencontrer les maires en petit comité.

Il n'a pas entendu de graves critiques mais plutôt des propositions.

L'ASARM continuera de travailler sur ce sujet après les élections.

Tous les maires rencontrés jusqu'à présent ont été favorables à l'idée que nous puissions nous rendre à l'un de leurs conseils municipaux pour présenter GEMAPI et l'ASARM.

L'ASARM a participé à une réunion du Comité de Pilotage sur la Risle organisée par l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau ne va soumettre à son comité nos propositions qu'à partir du mois de Juillet 2020.

Une réunion à Caen du Conseil Régional a eu lieu sur l'Adaptation de la Normandie au réchauffement climatique, un diagnostic de l'Etat sur le réchauffement climatique va être fait qui va traiter de ses incidences sur la Normandie.

Le Conseil Régional a créé l'équivalent d'un groupe d'experts sur le climat.

Ce qui ressort des débats est essentiellement une mise en garde sur le réchauffement climatique : s'adapter, accroître notre résilience et anticiper de nouvelles activités économiques et de nouveaux modes de vie.

II- VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Présentation du Compte Administratif par Christian Beaufiles.

Investissement :

Compte administratif 2019

Investissement

Résultat d'investissement 2019

Dépenses :	7 384,48 €
Recettes :	8 398,02 €
Résultat de l'exercice 2019 :	1 013,54 €
Résultat reporté 2018 :	32 576,74 €
Résultat d'investissement :	33 590,28 €

Le gros écart vient de l'Etude Beaumont – Beaumontel

Cette étude est programmée mais non réalisée
L'emprunt n'a pas été utilisé

Fonctionnement :

Compte administratif 2019
Fonctionnement

Résultat de fonctionnement 2019

Dépenses :	127 990,95 €
Recettes :	150 086,98 €
Résultat de l'exercice 2019 :	22 096,03 €
Résultat reporté 2018 :	76 700,94 €
Résultat de fonctionnement :	98 796,97 €

Résumé du Compte Administratif 2019 :

Compte administratif 2019

Approbation du compte administratif 2019

Affectation des résultats 2019

– Investissement

- Résultat 2018 32 576,74 €
- Résultat 2019 1 013,54 €
- Résultat à prendre en compte en invest. **33 590,28 €**

– Fonctionnement

- Résultat 2018 76 700,94 €
- Résultat 2019 22 096,03 €
- Résultat à prendre en compte en fonct. **98 796,97 €**

Affectation de **98 796,97 €** en fonctionnement (002)
33 590,28 € en investissement (001)

Délibération afférente :

Les membres présents du Syndicat de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane, avec 25 voix pour, réunie sous la présidence de Monsieur André Franchet, doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2019 de l'ASA Risle Médiane

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Pinauld prend la parole pour parler des arrangements convenus avec les intercommunalités.

L'Agence de l'Eau ayant décidé de réviser son soutien à l'ASARM, en compensation, l'ASARM a proposé à l'AESN si elle ne prend plus en charge une partie de nos frais de fonctionnement, d'inclure dans les dépenses subventionnables toutes les charges liées à la préparation et à la gestion des projets.

L'AESN a donné son accord.

La même chose a été proposée aux intercommunalités

Les intercommunalités ont considéré que notre diagnostic était un diagnostic partagé.

Ils ont accepté le programme de travaux de l'ASARM et ont accepté de participer à son financement, donc de prendre en charge une partie des frais associés aux travaux et aussi une partie des frais de fonctionnement ordinaires liés à l'activité GEMAPI tel que la communication, etc.

L'Interco Normandie Sud Eure est d'accord, l'Interco Bernay Terres de Normandie est d'accord, reste à finaliser l'accord de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Le pays de Conches n'est concerné que par la Commune de La Ferrière sur Risle mais participe au financement de l'ASARM.

Bien évidemment, il faut que l'ASARM soit capable de justifier ses aides qui nous sont apportées.

Les conventions ne sont pas encore signées.

La partie prise en charge pour la GEMAPI va permettre de réduire la charge incombant aux riverains lors de travaux

L'ASARM compense le retrait de l'AESN par la contribution des intercommunalités ce qui permet pour cette année du moins de ne pas augmenter la redevance.

Question de Monsieur Bazire de la Vieille Lyre?

A-t-on une idée de ce que verseront les Interco ?

Réponse de Monsieur Royer :
Frais d'animation et de suivi de travaux
INSEE : environ 15 000 €
IBTN : environ 12 000 €
Participation travaux
INSE : environ 24 000 €
IBTN : environ 56 000 €

Monsieur Pinault rappelle que le but de l'ASARM n'est pas de faire des bénéfices.

Intervention de Monsieur Baisse :

20 000 euros de recettes en moins de la part de l'AESN, du coup on génèrera des recettes en investissement qui vont couvrir des frais de fonctionnement.

Ne risque-t-on pas dans le futur d'avoir une section d'investissement déficitaire ?

Réponse de Monsieur Pinault :

Les dépenses d'investissement seront surcompensées par rapport aux marchés que nous allons passer.

L'excédent d'investissement en fin d'année sera reversé en fonctionnement.

Délibération afférente :

>>> Mandatement du Président de l'ASARM pour signer les conventions

Suite à la révision du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant l'Animation Rivière, le Président de l'ASARM propose d'inclure dans les dépenses subventionnables les frais de conception et de gestion des projets menés par l'ASARM.

La même chose a été proposée aux intercommunalités, à savoir, l'Interco Normandie Sud Eure, la Communauté de Communes du Pays de Conches et l'Interco Bernay Terres de Normandie .Ces intercommunalités ont accepté le programme de travaux de l'ASARM et de participer à son financement ;

Les membres du Syndicat de l'ASARM à l'unanimité des membres présents, sans opposition ni abstention autorisent le Président, Monsieur Pinault Michel, à finaliser les conventions en cours avec ces organismes, à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches relatives à ces demandes.

III- PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Investissement :

Budget primitif 2020

Investissement

• Recettes	2019	Proposé
- 13 Subventions d'investissement	230 000,26 €	128 000,72 €
- 16 Emprunts	30 000,00 €	30 000,00 €
- 28 Amortissements des immobilisations	4 440,00 €	4 440,00 €
- 45 Comptabilité distincte rattachée	163 959,00 €	260 000,00 €
Total recettes de l'exercice	428 399,26 €	422 440,72 €
- Résultat reporté	32 576,74 €	33 590,28 €
Total Recettes	460 676,00 €	456 031,00 €
Rappel dépenses		456 031,00 €

Fonctionnement :

Budget primitif 2020

Fonctionnement

· Dépenses	2019	Proposé
- 011 Charges à caractère générale	119 630,00 €	84 960,00 €
- 012 Charges de personnel	104 100,00 €	112 700,00 €
- 65 Autres charges de gestion courantes	11 500,00 €	17 300,00 €
Total Dépenses services	235 230,00 €	214 950,00 €
- 66 Charges financières	500,00 €	500,00 €
- 67 Charges exceptionnelles	17 306,00 €	32 475,00 €
- 68 Dotation aux amortissements	4 440,00 €	4 440,00 €
Total Dépenses	257 476,00 €	252 375,00 €

Monsieur Pinault précise qu'il n'y aura pas d'aides des intercommunalités si les travaux ne sont pas réalisés.

Les charges de personnel incluant le recrutement d'un agent pour aider Régis Royer ont été comptées sur quatre mois.

Monsieur Pinault rappelle également qu'il n'y a eu aucune augmentation des taxes depuis la fusion.

Délibération afférente :

>>> Le Président de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane donne lecture aux membres présents du Syndicat de l'ASARM du projet de Budget Primitif 2020 : Le Syndicat de l'Association, réuni sous la Présidence de Monsieur PINAULDT Michel, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans opposition, sans abstention, le budget primitif qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	252 375.00
Recettes	252 375.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	456 031.00
Recettes	456 031.00

IV- Point sur les conventions en cours avec les partenaires

Contrat Eau et Climat avec l'AESN (pluriannuel) :

Le but : Assurer à l'AESN une vue à moyen terme de financement, une programmation échelonnée sur les 4 ou 5 prochaines années et fixer des objectifs de résultat.

L'Agence de l'Eau attend des résultats concrets.

L'Etude de la traversée de Beaumont- Beaumontel -Grosley devrait être engagée dans le courant de l'année 2020.

Cout de cette étude : 240 000 €

Prise en charge par l'Etat à travers notamment des fonds « Barnier » (Créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (loi **Barnier**) relative au renforcement de la protection de l'environnement, le **Fonds** de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), appelé **fonds Barnier**).

Suite à une rencontre avec le maire de Rugles, il a été décidé conjointement de mener une étude préalable sur la traversée de la Commune de Rugles (rivière « Le Cauche » d'où le projet de l'ASARM de l'extension de son périmètre).

Il existe sur cette commune des ouvrages hydrauliques non conforme aux obligations réglementaires.

Sur le site de la Vieille Lyre, usine d'Auvergny, l'ASARM poursuit son partenariat avec la société de pêche.

Egalement sur le site d'Auvergny, des conventions avec des propriétaires de berges sur des projets de restaurations légères sont prévues, un projet d'abattages de peupliers et aussi l'accompagnement des propriétaires dans leurs obligations d'entretien.

Intervention de Monsieur Pinauld :

A travers cette programmation de travaux, il existe d'autres enjeux notamment le démantèlement du Moulin Angeli, ce sont des travaux liés à des projets communaux.

V- Étude multithématique de Grosley/Beaumont/Beaumontel et délibérations

L'ASARM a fait appel à un cabinet d'études pour une aide à maîtrise d'ouvrages.

Il est prévu d'intégrer dans la révision du PPRE les communes de Grosley sur Risle et Beaumontel.

Le résultat de cette étude nous permettrait de poursuivre une perspective de réalisation d'études sur la continuité écologique, et un partenariat avec une convention de groupements de commandes avec l'Etat.

L'Etat ne peut intervenir seul et l'ASARM non plus.

2 actes d'engagement :

- Acte volet d'études menées par l'Etat (PPRI)
- Acte volet d'études menées par l'ASARM

La réalisation de cette convention est prévue courant mars.

Le cahier des charges et les devis estimatifs sont bouclés.

Il y a un point à intégrer absolument dans cette étude : le danger sur la digue de protection sur le site Schneider.

La coordination d'ensemble est assurée par l'ASARM avec l'accord de l'Etat. C'est l'ASARM qui porte l'étude.

Délibération afférente :

>>> Délibération n° 8 du 20 Février 2020 : Projet de Convention de groupement de commandes pour l'Etude multithématique de la Risle sur Grosley sur Risle, Beaumont le Roger et Beaumontel :

Afin de réaliser l'Etude multithématique de la Risle, l'ASA Risle Médiane et la Direction Départementale du Territoire et de la Mer de l'Eure ont décidé de se regrouper du fait de leurs besoins propres pour lancer une consultation de prestations intellectuelles unique.

L'ASARM sera désignée coordinateur du groupement.

Les membres du Syndicat de l'ASARM à l'unanimité des membres présents, sans opposition ni abstention mandatent le Président, Monsieur Pinauld Michel pour remplir toutes les délégations de coordination et assumer toutes les obligations relatives à cette étude.

VI- Indemnités du Bureau

Monsieur Pinaultd peut témoigner que l'activité du Bureau de l'ASARM a été fortement augmentée.

Ce travail n'est pas reconnu au niveau actuel des indemnités. (Actuellement 220 € net par trimestre).

L'idée est d'aligner ces indemnités sur le régime des communes les plus petites, en reconnaissance du travail fourni.

L'engagement des membres du bureau ne peut pas reposer uniquement sur du bénévolat.

Proposition de Monsieur Pinaultd : la charge supplémentaire serait de 20.000 euros par an.

Cette décision ne relève pas du Syndicat mais de l'assemblée des riverains mais il faut l'accord des membres du Syndicat pour pouvoir la proposer aux riverains.

Pour information, aucune somme correspondant à ces indemnités n'a été intégrée au budget que l'on a voté.

Question de Monsieur Nello :

Quels sont les montants exacts ?

Réponse de Monsieur Pinaultd :

Environ 500.00 € pour le Président et la moitié par mois pour les Vice-Présidents.

Question de Monsieur Amour :

Si l'ASARM missionne un membre pour faire un travail spécifique, qu'en est-il des frais occasionnés ?

Réponse de Monsieur Pinaultd :

L'ASARM prendra en charge les frais.

Question de Monsieur Nello :

Combien d'indemnités actuellement sur la base annuelle ?

Réponse de Monsieur Pinaultd : actuellement 5 000 € par an.

Si ce projet d'indemnités est adopté, le budget annuel sera d'environ 18.000 €

Monsieur Nello demande comment ces indemnités seront financées ?

Réponse de Monsieur Pinaultd :

Cette somme rentre dans le budget sans toucher à la redevance.

Accord de tous les membres du Bureau, sans opposition, ni abstention.

Séance levée à 19h38